

Module 3. État des droits des francophones aujourd'hui



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Conséquences des luttes franco-ontariennes

A.1. Glossaire

Mot	Définition
Droits linguistiques	Le droit d'utiliser une langue, par exemple le français. Cela inclut le droit d'être éduqué ou d'enseigner en français ou le droit de recevoir des services en français.
Bilinguisme	Un individu qui parle couramment deux langues différentes. Ou, une communauté où deux langues se parlent couramment.
Population minoritaire	Un groupe de personne ayant une caractéristique particulière, par exemple parler le français, et qui constitue moins de la moitié de la population sur un territoire ayant une autre caractéristique, par exemple qui parle l'anglais. Il peut aussi exister des minorités ethniques et religieuses.
Diversité ethnoculturelle	Variété ethnique et culturelle.
Francophile	Personne qui a des sentiments favorables envers le peuple français et de tout qui se rattache à sa langue, à sa culture et à son histoire.

A.2. Introduction

L'introduction du *Module 1 – Les événements marquants dans l'histoire des Franco-Ontariens* a montré la lutte des **Canadiennes françaises et des Canadiens français** pour **protéger leur identité francophone distincte** en Ontario et dans le reste du Canada.

Elles et ils ont lutté pour protéger leurs **droits linguistiques** et **leur culture** à travers plusieurs événements marquants dans l'histoire du Canada.

Pour les **Franco-Ontariennes** et les **Franco-Ontariens**, ce combat a contribué à **l'évolution de l'identité franco-ontarienne**.



Les anglophones se joignent à la lutte !

D'autres populations au Canada soutiennent les francophones dans leur combat pour la protection de leurs droits linguistiques.

Plusieurs **personnages et organismes anglophones appuient les Canadiennes françaises et les Canadiens français** dans la promotion de leurs droits et de la culture francophone. Par exemple :

- Durant la crise du Règlement 17, le sénateur Belcourt, Aurélien Bélanger et le Dr James Hugues fondent la **Unity League of Ontario en 1923**, dans le but de faire annuler le Règlement 17. Cet organisme se compose de journalistes, professeures et professeurs anglophones et d'autres anglophones. Ils se rassemblent tous pour lutter contre le Règlement 17. Ensemble, ils forment une équipe et créent des écoles primaires bilingues (français-anglais). Dans ces écoles, le français devient la principale langue d'enseignement.
- Durant le mouvement de la Résistance, l'organisme anglo-québécois **Québec Community Groups Network (QCCN)** dénonce la décision du gouvernement d'annuler le projet de création de l'Université de l'Ontario français. Un journal de Montréal, « **The Gazette** » publie un article appelé « *Standing in solidarity with Franco-Ontarians* ». Cet article appelle les Québécoises et Québécois anglophones à soutenir les francophones de l'Ontario. De plus, à travers l'organisme **Canadian Parents for French**, des milliers de parents anglophones participent aussi au mouvement. C'est un organisme

qui fait la promotion du bilinguisme et de l'apprentissage du français langue seconde.

- Finalement des **anglophones et francophiles participent aussi aux célébrations du Jour des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens**. Tu peux en apprendre plus sur leur histoire en consultant l'article suivant : Radio-Canada, *Ces anglophones et francophiles qui vont célébrer le Jour des Franco-Ontariens*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1057648/anglophones-jour-franco-ontariens>.
-

A.3. Conséquences des luttes

Les luttes des Canadiennes françaises et des Canadiens français, y compris ceux des Franco-ontariennes et Franco-ontariens, ont eu un impact important sur la protection du français au Canada.

1. L'article 16 de la *Charte canadienne des droits et libertés* **protège le français comme l'une des deux langues officielles** du Canada depuis 1982.
2. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* **protège le droit d'être éduqué ou d'enseigner en français** pour les populations francophones minoritaires du Canada, si certaines conditions sont remplies.

Pour bénéficier de ce droit, il faut que les élèves fréquentent des écoles publiques ou des écoles financées par le gouvernement. Attention ! Ce droit ne concerne pas les études à l'Université.

① La Charte canadienne des droits et libertés



La *Charte canadienne des droits et libertés* fait partie de la **Constitution du Canada**, qui est la loi suprême du Canada.

La Charte est une loi qui **donne plusieurs droits** tels que le droit de voter pour une candidate ou un candidat de ton choix lors d'une élection, le droit de pratiquer la religion et avoir les croyances de ton choix, etc.

Les gouvernements de tous les **provinces et territoires doivent respecter la Charte.**

3. En 1969, la *Loi sur les langues officielles* te donne **le droit de communiquer en français auprès de toutes institutions fédérales**, par exemple le Parlement du Canada, Postes Canada, VIA Rail et tous les ministères fédéraux. Cette loi te donne aussi le droit d'avoir un juge qui comprend le français lorsque tu choisis le français comme langue de procès devant un tribunal fédéral.



La Loi sur les langues officielles

« La Loi sur les langues officielles »

<https://www.youtube.com/watch?v=IXnaCgxAVnc>



Source : **Historica Canada**

4. Le *Code criminel du Canada* garantit aux accusés le **droit de subir un procès criminel dans une des langues officielles (français ou anglais)**, soit dans celle qui leur permettra de témoigner plus facilement.
5. Les provinces, territoires et municipalités ont aussi créé des lois qui protègent les droits linguistiques tels que :
- La **Politique sur les services en français du Manitoba**. Cette loi permet de bénéficier des services en français et en anglais dans certaines régions.
 - La **Loi sur les services en français de l'Ontario**. Cette loi choisit certaines régions en Ontario où il est obligatoire pour le gouvernement de donner des services en français.
 - La **Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick**. Cette loi permet à toute personne de communiquer dans la langue de son choix (français ou anglais) devant un tribunal. La ou le juge doit comprendre cette langue sans l'aide d'une ou d'un interprète.
 - La **Politique du bilinguisme de la ville d'Ottawa** prévoit qu'une employée ou un employé peut travailler dans la langue officielle (français ou anglais) de son choix et qu'il y aura suffisamment d'employés bilingues pour offrir des services en français et en anglais au public.
6. Finalement, **de plus en plus de jeunes étudient dans leur seconde langue officielle**. Selon les derniers recensements de Statistiques Canada en 2021, **482 769** étudiantes et étudiants au Canada sont inscrits dans des programmes d'immersion française où le français est la langue d'enseignement pour les élèves fréquentant des écoles anglophones.

Le français n'est plus vu comme une langue qui doit être interdite et éliminée, mais bien comme une **langue qui peut ouvrir des portes à plus d'opportunités !**

Exercice de questions à choix multiple

Réponds aux questions suivantes:

1. Dans lequel de ces pays le français est-il utilisé comme une langue maternelle ?

- a. La Suisse
- b. Monaco
- c. La Belgique
- d. Le Canada

Réponse :

2. Dans lequel de ces pays le français est la langue officielle unique ?

- a. Le Sénégal
- b. Le Canada
- c. La Belgique
- d. La Suisse

Réponse :

3. Dans lequel de ces pays le français partage-t-il son statut officiel avec une autre langue ?

- a. La France
- b. Monaco
- c. La Côte d'Ivoire
- d. Le Cameroun

Réponse :

B. La diversité au Canada

Les francophones sont une population minoritaire au Canada. En luttant pour préserver le français, ils ont également protégé les droits d'un peuple minoritaire. À part les francophones, il existe aussi d'autres groupes minoritaires au Canada.

Le Canada est d'ailleurs reconnu pour sa **diversité ethnoculturelle**. Selon les recensements de 2021 par Statistiques Canada, il existe plus de **450** origines ethniques ou culturelles et **450** langues au Canada.



Environ **2,2 millions de personnes**, soit **6,1%** de la population canadienne, ont déclaré une **ascendance autochtone**. Il existe environ **70 langues autochtones** distinctes au Canada.

Il y a **7 828 545 de personnes**, soit **21,4%** de la population canadienne, qui sont **francophones**.

La **diversité au Canada est valorisée** pas la vaste majorité des Canadiennes et Canadiens.

i La diversité, une valeur canadienne

Selon l'Enquête sociale générale de 2020, 92,0% de la population âgée de 15 ans et plus étaient d'accord avec le fait que la diversité ethnique et culturelle constitue une valeur canadienne.

Exercice de discussion

Avec tes camarades de classe, discute de la question ci-dessous et partage tes réflexions en grand groupe.

 **But de la protection des langues officielles au Canada**

Prends note que le but de la protection des langues officielles au Canada n'est pas de forcer les Canadiennes et les Canadiens à être bilingues, mais bien d'obliger le gouvernement à offrir des services dans les deux langues officielles.

 **Question de discussion**

La Charte protège les droits linguistiques des francophones et des anglophones au Canada.

Penses-tu que d'autres langues minoritaires, telles que les langues autochtones, devraient aussi être protégées par la Charte canadienne? Explique ton point de vue en présentant 3 arguments distincts.

 **Jeu-questionnaire sur les langues officielles du Canada**

Connais-tu bien l'histoire des langues officielles au Canada? Fais ce jeu-questionnaire et met tes connaissances générales à l'épreuve. Bonne chance!

<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/ressources/enseignants-parents-jeunes/8-12-annee>.

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « *Règlement 17 – Laisse-moi te raconté ma communauté* ».

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario